



PLAN DE FINANCEMENT

*« Rappelez-vous le
proverbe : « À
semer trop peu, on
récolte trop peu ; à
semer largement,
on récolte
largement »».*

2 Co 9, 6

1er septembre 2023

COMITÉ DE FINANCEMENT
Mino Adjin
Karl Boulet
Jean-François Morin



Église
de Sainte-Anne

Orientations

« Demandez, on vous donnera ; cherchez, vous trouverez ; frappez, on vous ouvrira. En effet, quiconque demande reçoit ; qui cherche trouve ; à qui frappe, on ouvrira. »

Mt 7, 7-8

« Demandez, on vous donnera »

Les personnes donnent volontiers et généreusement pour les causes qui les rejoignent, lorsqu'on les sollicite. L'argent ne manque généralement pas autour de nous et la générosité du public pour les causes humanitaires est remarquable. Il est rare que les levées de fonds n'atteignent pas leurs objectifs lorsqu'elles réussissent à faire vibrer les bonnes cordes sensibles.

Cependant, les personnes sollicitées pour une bonne cause ne se sentent pas concernées par les appels qui ne leur sont pas spécifiquement adressés. Les activités de collecte perdent leur impact lorsqu'elles ne passent plus par l'appel du cœur. Cela explique en partie la diminution des résultats des campagnes annuelles de capitation, CVA, Part de Dieu, etc., souvent reproduites par habitude.

« Cherchez, vous trouverez »

Les personnes intéressées à soutenir le projet de l'Église répondent généralement à des appels qui se font entendre sur deux tonalités différentes. Certaines ont spontanément à cœur d'en maintenir l'**héritage**, d'autres d'en propager la **mission**.

Soutenir l'héritage évoque le maintien du projet missionnaire porté par nos prédécesseurs et ses acquis institutionnels : notre patrimoine bâti et les traditions qui définissent notre identité. Reconnaître les valeurs que nous avons reçues et en assurer la transmission revêt une grande importance pour la personne qui répond à cet appel.

Pour la personne animée par la mission, il s'agit de faire connaître Jésus et de mettre les autres autour de soi en rapport avec Lui. Propager l'Évangile à travers l'expérience d'une foi transformante vécue en communauté, indépendamment des lieux et des circonstances, s'avère le premier objectif.

Ces deux cordes sensibles qui se complètent peuvent vibrer séparément ou à l'unisson selon chaque personne.

« Frappez, on vous ouvrira »

L'activité de la collecte de fonds met en rapport une personne qui exprime un besoin avec une autre qui peut y répondre. Il s'agit donc essentiellement d'une relation. Celle-ci doit être cordiale, c'est-à-dire passer par le cœur, pour porter du fruit.

Cette activité débute donc par un entretien où on s'intéresse d'abord à l'autre pour le découvrir et créer un lien. Lorsque nous portons toute notre attention à la personne qui est devant nous, lorsque notre cœur l'appelle, c'est son cœur qui s'ouvre et nous répond.

Au travers des échanges il devient possible d'entendre la corde sensible à laquelle la personne réagit instinctivement... l'héritage ou la mission ? La suite de l'entretien suivra l'une ou l'autre voie jusqu'à conduire à la formulation d'une demande qui sera reçue favorablement.

Proposer, témoigner, inviter

Trois ingrédients sont indispensables pour « faire lever la pâte » d'un entretien qui mène la personne contactée à prendre un engagement pour soutenir les projets de notre Église.

En premier lieu il faut montrer ce que nous accomplissons et qui est de nature à soulever l'intérêt de la personne. Par exemple, sur le plan de l'héritage, le soin que nous prenons pour assurer la continuité de nos valeurs communes de fraternité et d'engagement social, ou sur le plan de la mission, l'intensité ressentie dans les occasions de prière ou de fraternité.

Ensuite, le témoignage vécu de la personne qui relate cet accomplissement parlera du cœur au cœur pour faire de l'entretien une conversation en vérité.

Puis une question, qui se pose en invitation : « est-ce que tu participerais ? » Selon la disponibilité de la personne, son intérêt et sa capacité, on lui proposera une diversité de moyens pour faire une contribution au projet pour lequel elle se montre sensible.

Objectifs et moyens

Le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est un territoire relevant de l'évêque du lieu, qui a la charge de l'administrer. Il regroupe 54 paroisses elles-mêmes chacune gérées par une fabrique, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les fabriques*. Nous avons l'habitude d'appeler cette organisation l'Église de Sainte-Anne. Ce regroupement est réparti en trois composantes : l'unité missionnaire Est (UME, 10 paroisses), l'unité missionnaire Centre (UMC, 22 paroisses) et l'unité missionnaire Ouest (UMO, 22 paroisses).

Les paroisses peuvent entre autres construire, acquérir et vendre des immeubles, engager du personnel, de même qu'administrer des fonds, le tout pour le bénéfice des fidèles qui résident sur leur territoire.

Dans l'Église de Sainte-Anne, au lieu d'être engagé et rémunéré par les paroisses, le personnel qui a reçu un mandat de l'évêque pour la mission pastorale (prêtres, diacres, agents et agentes de pastorale) relève de l'administration diocésaine. Les charges salariales pour ces services pastoraux sont réparties entre toutes les paroisses selon un mode de calcul établissant une quote-part pour chacune, dans un souci d'équité.

Besoins essentiels et ressources

Le **diocèse** a besoin de recevoir des paroisses les sommes nécessaires pour le paiement des salaires et des charges du personnel affecté à la mission pastorale et pour sa propre gestion.

Le diocèse dispose d'un patrimoine bâti pour ses besoins administratifs de même que de fonds dédiés constitués au fil des années pour certaines fins spécifiques et dont il ne peut pour la plupart affecter que les revenus pour les fins de son budget de fonctionnement annuel. Ces fonds sont les suivants, avec leur valeur marchande établie au 31 décembre 2022 :

Fonds général, pour les opérations courantes (1 948 303\$);
Fonds Bruno Desrochers, dont les intérêts sont versés au Fonds général (3 658 991\$) ;
Fonds d'aide aux fabriques, pour supporter les besoins particuliers des fabriques (261 529\$) ;
Fonds d'aide aux prêtres, pour soutenir les prêtres dans le besoin (1 981 820\$) ;
Fonds Saint-Pierre, pour soutenir les œuvres du diocèse (3 670 939\$);
Fonds des vocations, pour soutenir les vocations (1 410 596\$);
Fonds d'aide aux diacres, pour soutenir les diacres (84 251\$);
Fonds de formation de l'unité centre, pour soutenir le personnel en pastorale (200 589\$).

Il est important de noter que sauf les quêtes spéciales et annoncées, aucune somme n'est envoyée à l'extérieur du diocèse.

Les **paroisses** ont besoin pour leur part de récolter les sommes requises pour l'entretien de leurs immeubles, de leurs cimetières, le paiement de leur personnel de même que leurs contributions diocésaines. Il s'agit en majeure partie des installations de la communauté et de la quote-part de la mission (salaires et charges en pastorale). Elles disposent pour cela de revenus de quête, de capitation et d'autres sources de financement. Elles possèdent généralement des placements sous diverses formes, qu'elles ont accumulés au fil du temps.

Solidarité entre les paroisses

La diminution progressive de la pratique religieuse a considérablement réduit les revenus traditionnellement récoltés auprès de la communauté chrétienne si bien que, avec la hausse des coûts d'opération, plusieurs fabriques doivent réduire leurs dépenses ou trouver de nouvelles sources de revenus pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Nous sommes entrés collectivement dans une ère où la continuation de la mission de l'Église de Sainte-Anne n'a d'autre avenir que la solidarité entre les paroisses, c'est-à-dire le partage des ressources et l'ajustement du cadre de fonctionnement.

L'échelle des unités missionnaires demeure la plus pratique pour mettre cette solidarité en action, les paroisses étant naturellement appelées à collaborer sur une base de voisinage. Des tables sectorielles ont été constituées pour faciliter ce partage : les *Conseils des représentants des assemblées de fabrique* (CRAF), au nombre de 8, deux pour l'UME, trois pour l'UMC et trois pour l'UMO.

Entre autres, l'effort de la collecte de fonds qui repose sur chaque fabrique bénéficiera de la collaboration qui s'établit entre les CRAF pour atteindre les objectifs, ce qui facilitera aussi la prise des décisions relatives à gestion des actifs pour les fins de la mission.

Avec les paroisses

Cela dit, le diocèse se pose également en partenaire des paroisses pour la promotion de la collecte de fonds pour le financement de la mission.

À la base, possédant une vision d'ensemble et une foule de données intéressant les paroisses, le diocèse se positionne en tant que facilitateur de l'objectif commun. À ce titre, son personnel adopte au besoin la posture de l'animateur de réunions et d'accompagnateur des processus de gestion et de financement. Il offre aussi de la formation et du soutien aux personnes qui seront impliquées dans l'activité de la collecte de fonds.

D'autre part, les sommes qui pourraient être récoltées directement par le diocèse pour les salaires en pastorale seront portées au crédit de la quote-part devant être fournie par une fabrique donnée, en autant que la personne ou l'entreprise qui fait un don soit identifiable.

Personnes impliquées

« Car notre collecte est un ministère qui ne comble pas seulement les besoins des fidèles de Jérusalem, mais déborde aussi en une multitude d'actions de grâce envers Dieu.

Les fidèles apprécieront ce ministère à sa valeur, et ils rendront gloire à Dieu pour cette soumission avec laquelle vous professez l'Évangile du Christ, et pour la générosité qui vous met en communion avec eux et avec tous.

En priant pour vous, ils vous manifesteront leur attachement à cause de la grâce incomparable que Dieu vous a faite. »

2 Co 9, 12-14

Les personnes qui se consacrent à la collecte des fonds dont notre mission a besoin exercent une fonction qui s'apparente à un ministère, tant leur rôle est essentiel à la vie communautaire. C'est pourquoi nous les appelons « ministres de la collecte ».

Ces personnes portent un charisme de service. En effet, le rôle qu'elles exercent au sein de la communauté est fondamental et revêt une importance qui les situe au tout premier plan, car sans elles, privée de moyens, notre Église est en péril.

Les personnes qui s'engagent dans le ministère de la collecte de fonds communiquent simplement les activités qui reflètent à la fois l'héritage et la mission de l'Église de Sainte-Anne, et partagent leur joie d'en faire partie. Certaines d'entre elles auront un charisme plus orienté sur l'ouverture des cœurs, d'autres vers l'appel à la participation.

L'intervention des équipes de ministres de la collecte se déploie essentiellement sur trois volets.

Premier volet : optimisation des actifs

Le comité de financement a procédé à l'analyse sommaire des portefeuilles d'investissement des fabriques selon les données fournies en date du 31 décembre 2022.

Il a pu rapidement constater que ces actifs demeurent largement sous-utilisés et pourraient générer des revenus supérieurs s'ils étaient investis dans d'autres instruments sans que cela n'affecte la norme des « placements présumés sûrs » aux termes de l'article 1339 du Code civil du Québec.

Instruments comparés

CPG - compte de placement garanti (situation actuelle)		Marché monétaire		Placement CI	
Taux actuel faible - 1 à 3%		Taux faible : 0 à 2 %		Taux actuel : 5,30	
Avantage	Inconvénient	Avantage	Inconvénient	Avantage	Inconvénient
Capital et taux garantis	Moins flexible Pénalités si retraits avant échéance Faible rendement perte de pouvoir d'achat (inflation) Intérêts entièrement imposables	Capital garanti Taux variable Flexible (retraits possibles en tout temps) Dividendes et gains en capital (imposition moindre)	Faible rendement perte de pouvoir d'achat (inflation)	Capital garanti Taux variable (taux directeur) Flexible (retraits en tout temps) Dividendes (imposition moindre)	Peut baisser si le taux directeur baisse

Les placements de chacune des paroisses et leur potentiel de gains sont disponibles à l'Annexe Analyse des portefeuilles.

Deuxième volet : participation individuelle et familiale

Les dons récoltés auprès des fidèles par la contribution annuelle (dîme, capitation, CVA, part de Dieu, etc.) et les montants en espèces provenant des quêtes lors des célébrations ont été pendant longtemps une source importante de revenus. Dans l'ensemble, on observe cependant leur diminution, qui va de pair avec celle des personnes pratiquantes.

Cela ne signifie pas que la population générale se désintéresse entièrement de la mission portée par l'Église mais suggère toutefois que d'autres moyens plus adaptés au mode de vie contemporain pour soutenir cette mission doivent être proposés.

Dons en ligne

Le versement électronique du don par l'entremise du site web pour des montants uniques ou programmés est rapide et pratique. Il facilite également l'émission des reçus de charité et la planification budgétaire.

Ce mode de financement simplifie aussi la gestion des paniers de quête en réduisant la manipulation des espèces. Une personne qui prend l'engagement d'un don programmé pourra ainsi, au moment de la quête, déposer un carton *Je donne en ligne* qu'elle aura pris à l'arrière de l'église en arrivant.

Beaucoup de personnes ne transportent plus d'espèces avec elles. Pour accommoder celles qui viennent occasionnellement aux célébrations ou qui ne souhaitent pas faire de dons en ligne, il est également envisageable de munir les paroisses de terminaux portatifs pour recueillir leurs offrandes.

C'est une façon avant-gardiste pour nous de mieux nous positionner mais surtout de nous préparer à la fin probable de l'émission des monnaies et billets dans les 10 à 15 prochaines années.

Dons lors du décès

Plusieurs personnes ont dans leur patrimoine des biens difficilement transférables de leur vivant et qui deviennent disponibles au moment du décès. En plus de soutenir la mission de l'Église de manière importante, le don successoral comporte en outre un avantage fiscal intéressant pour les donateurs.

Toutes formes de biens peuvent faire l'objet d'un don lors du décès : le produit d'une assurance-vie, une somme forfaitaire, les montants investis dans des produits financiers, qu'ils soient ou non enregistrés, ou des biens meubles.

Troisième volet : participation des organisations

Il n'est pas rare que la mission des organisations privées ou publiques, corporatives ou associatives, porte le souci de s'intégrer dans le milieu des personnes où elles évoluent. Elles soutiennent ainsi une variété de causes qui reflètent les intérêts portés par leurs clientèles, leurs employés ou la communauté environnante. Ces dons représentent des montants considérables.

Ces organisations ne manqueront pas de considérer l'héritage du projet missionnaire porté par les personnes qui nous ont précédé, avec les valeurs et les traditions qui sont toujours actives au cœur de la société. Elles peuvent être sollicitées et mobilisées pour soutenir la continuation de cette mission dans le monde d'aujourd'hui.

Ces organisations peuvent être appelées à souscrire des engagements financiers ponctuels ou programmés. Elles peuvent aussi être approchées pour des souscriptions ou des commandites pour les fins de projets spécifiques.

Annexe Analyse des portefeuilles

Les projections de rendement suivantes des sommes administrées sous différentes rubriques par chacune des paroisses s'appuient sur leur valeur établie au 31 décembre 2022.

Le potentiel de gain net indiqué représente une projection de rendement d'un placement alternatif à 5% en date du 31 décembre 2023, diminué des rendements réels sur les instruments actuels estimés en moyenne à 2%. Il s'agit donc d'un accroissement de 3%.

**(Chaque Conseil des Représentant.es des assemblées de fabrique
dispose d'un état détaillé de son portefeuille de placements
et de son potentiel de gain)**

Annexe Objectifs sectoriels

Les tableaux ci-après donnent un aperçu du **nombre de dons programmés** (prélèvements bancaires préautorisés) nécessaires pour combler entièrement le besoin illustré après 5 années, selon une progression linéaire. Il s'agit en d'autres termes de la quantité de dons constants à faire souscrire chaque année pour que l'objectif soit entièrement atteint à l'année 5.

La **base de calcul** des dons constants est de 20\$ par semaine pour les fins de l'hypothèse.

Le tableau du **besoin net global** représente les besoins établis sur la base des prévisions budgétaires 2023, moins les rendements des placements estimés à 5%. Il inclut ainsi l'ensemble des besoins financiers nets de la fabrique comme s'ils étaient tous comblés par des dons constants uniquement.

Le tableau du **besoin pour la mission** représente spécifiquement le montant requis pour le paiement des salaires en pastorale en prenant l'exercice budgétaire 2023 à titre de référence.

(Chaque Conseil des Représentant.es des assemblées de fabrique

dispose d'un tableau qui illustre le nombre de prélèvements pré-autorisés nécessaires pour atteindre un objectif évolutif)